



Contestation de paternité

Par **ziling**, le **03/04/2013** à **00:31**

BonjourrrrrJe viens de me faire assignée par mon ex copain, pour faire bref, nous étions ensemble depuis trois ans , à ce moment ça allait mal (tromperies et j'en passe) de ce fait je voyais quelqu'un d'autre, je précise que malgré cela il vivait chez moi ! Puis j'ai fait un mauvais choix et ai décidé de garder l'ancien petit -amie, je suis tombée enceinte . Par rapport à la date de fécondation , j'étais certaine quant au père. rnLes jumeaux sont nés (3 ans aujourd'hui) et entre leur "papa" et moi c'était tendu par rapport à la paternité mais aussi le couple , en lui même. À plusieurs reprises, il faisait des allusions " de toute manière , je ne me lève pas la nuit , car je sais que ce ne sont pas mais enfants , " si je ne m'étais pas occupé de tes enfants je me serai acheté une ferrari". Un beau jour , il m'annonce qu'il a prélevé l'Adn , d'un des petits pour faire un test et le résultat était sans appel, il n'était pas le père.rnCe que je conteste dans cette assignation c'est :rn--> 1/ qu'il dit avoir eu connaissance de ma relation avec l' "amant" qu'au moment du test , alors qu'il y avait eu une altercation qq mois plutôt avant l'annonce de ma grossesse. Et c'est sur ce moyen qu'il me réclame 10 000 euros de préjudice moral rn--> 3/Il gonfle les efforts financiers qu'il a fait alors que je travaillais et était étudiantrn-->2/ il dit "avoir eu mon accord" pour prélever mon fils d'un test illégalrnAi-je une chance d'éviter ces 10 000 euros de préjudice moral sans qu'il connaissait le contexte ?rnEst ce que le père présumé peut être convoqué par le juge ??? **merci**